

ASSOCIATION LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

51-61 rue de Narvik
73 200 ALBERTVILLE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
RAPPORT SPECIAL SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Association : LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

Siège social : 51- 61 rue de Narvik

73 200 ALBERTVILLE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les charges du plan de restructuration mentionnées au paragraphe 3-1 de la page 4 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie du rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Annecy-le-Vieux, le 29 avril 2013

Pour la SARL « Cabinet Michel DECARRE et associés »
Michel DECARRE
Commissaire aux comptes

Sarl Cabinet Michel DECARRE et Associés
Expertise comptable
Commissariat aux comptes
13 Parc des Raisses
74940 ANNECY LE VIEUX
Tél. 04 50 27 77 63
RCS ANNECY B 400 294 062



13, parc des Raisses - 74940 ANNECY-LE-VIEUX – Tél : 04.50.27.77.63 – Fax : 04.50.23.33.80
E-Mail michel.decarre@cabinet-ph-raymond.com
SARL "Cabinet Michel DECARRE et associés" au capital de 7.622,45 € - N° Siret 400 294 062 00015
Code activité 741 C – RCS: Annecy B 400 294 062 - N° Identification TVA : FR 82 400 294 062

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Association : LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

Siège social : 51-61 rue de Narvik
73200 ALBERTVILLE CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A
L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT PASSEE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés d'une convention mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

- Convention entre les FOYERS DE L'OISEAU BLEU et la SASSON

Suite à un conseil d'administration du 19 octobre 2012 et dans le cadre d'une convention signée le 31 octobre 2012, votre association a sollicité l'association la SASSON afin :

* que celle-ci prenne la direction des activités des établissements de l'association les *FOYERS DE L'OISEAU BLEU* à compter du 1^{er} novembre 2012, compte tenu de l'urgence de la situation tant financière que managériale.

* qu'une fusion-absorption de l'association les *FOYERS DE L'OISEAU BLEU* par l'association la SASSON soit effective dès que le conseil d'administration de celle-ci en aura décidé ainsi, ce qu'il a fait lors de sa séance du 22 janvier 2013 par le vote de la résolution suivante :

« la fusion-absorption par la SASSON de l'association les *FOYERS DE L'OISEAU BLEU*, à leur demande, à la date rétroactive du 1^{er} janvier 2013 ».

* que l'association la SASSON accepte de prendre la direction opérationnelle du plan de restructuration.

Cette convention n'a donné lieu à aucune facturation au titre de l'exercice 2012.

- Membres du conseil d'administration concernés par cette convention :

- Monsieur Jean MERMIER
- Monsieur Jean-Louis MOULIN

CONVENTION APPROUVEE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE .

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante déjà approuvée par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Convention entre les FOYERS DE L'OISEAU BLEU et la SASSON

Dans le cadre de la convention de coopération signée le 27 avril 2009 entre votre association et la SASSON, cette dernière assure notamment la comptabilité, la gestion des paies et des autres travaux administratifs des *FOYERS DE L'OISEAU BLEU*.

Ces prestations ont donné lieu à une facturation forfaitaire de 1 350 € sur l'exercice clos le 31 décembre 2012.

A la clôture de l'exercice, le compte de tiers de l'association la SASSON était soldé mais un montant de 87 642,58 figurait en état de rapprochement bancaire en chèque non encore décaissé.

Membres du conseil d'administration concernés par cette convention :

- Monsieur Jean MERMIER
- Monsieur Jean-Louis MOULIN

Fait à Annecy-le-Vieux, le 29 avril 2013

Pour la SARL « Cabinet Michel DECARRE et associés »
Michel DECARRE
Commissaire aux Comptes

Sarl Cabinet Michel DECARRE et Associés
Expertise comptable
Commissariat aux comptes
13 Parc des Raisses
74940 ANNECY LE VIEUX
Tél. 04 50 27 77 63
RCS ANNECY B 400 294 062



13, parc des Raisses - 74940 ANNECY-LE-VIEUX – Tél : 04.50.27.77.63 – Fax : 04.50.23.33.80
E-Mail michel.decarre@cabinet-ph-raymond.com

SARL "Cabinet Michel DECARRE et associés" au capital de 7.622,45 € - N° Siret 400 294 062 00015
Code activité 741 C – RCS: Annecy B 400 294 062 - N° Identification TVA : FR 82 400 294 062

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012

Association LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

ACTIF	31-déc-12			31-déc-11
	Montant brut	Amort. & dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
- Terrains	100 278		100 278	100 278
- Constructions	4 435 248	1 054 445	3 380 803	3 576 570
- Installations techniques, matériel & out	35 588	33 798	1 790	2 557
- Autres immobilisations corporelles	129 732	87 271	42 461	35 664
- Immobilisations corporelles en cours			-	
Immobilisations financières				
- Participations et créances rattachées à des participations			-	
- Autres titres immobilisés			-	
- Prêts			-	
- Autres immobilisations financières	15 598		15 598	11 760
TOTAL I	4 716 443	1 175 514	3 540 930	3 726 830
Compte de liaison (1)	35		35	35
TOTAL II	35	-	35	35
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
- Matières premières et fournitures				
- Autres approvisionnements				
- En-cours de production (biens et services)				
- Produits intermédiaires et finis				
- Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
- Créances redevables et comptes rattachés (3)			-	
- Autres créances	116 608	49 415	67 193	46 254
Valeurs mobilières de placement	13 464		13 464	13 464
Disponibilités	128 090		128 090	433 141
Charges constatées d'avance	24 289		24 289	29 038
TOTAL III	282 450	49 415	233 035	521 897
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 998 928	1 224 929	3 774 000	4 248 762

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie concernés, pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services

(2) dont à moins d'un an 116 608 €.

(3) dont créances mentionnées à l'article 314-96 du CASF

Association LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

PASSIF	31-déc-12	31-déc-11
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	47 336	47 336
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables	963 217	963 217
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Dons et legs		
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables	586 386	586 386
Réserves		
- Excédents affectés à l'investissement	198 194	198 194
- Réserves de compensation	112 887	112 887
- Réserve de trésorerie		
- Autres réserves	548 814	548 814
Report à nouveau		
- Report à nouveau	- 712 053	- 379 027
- Dépenses refusées par l'autorité de tarification inopposables	- 11 160	- 11 160
- Résultat sous contrôle des tiers financeurs	54 354	52 494
- Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 24 271	- 17 804
- Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	- 696 921	- 232 645
- Subventions d'investissement (non renouvelables)	52 142	58 658
Provisions réglementées		
- Couverture du besoin en fonds de roulement		
- Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Réserves des plus-values nettes d'actif	417 890	417 890
- Droits de propriétaires		
TOTAL I	1 536 816	2 240 252
Compte de liaison		
TOTAL II	-	-
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	49 396	40 974
Fonds dédiés	57 522	57 522
TOTAL III	106 918	98 496
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 561 490	1 603 721
Emprunts et dettes financières divers (3)	122 979	27 280
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	49 149	13 479
Dettes sociales et fiscales	387 203	238 314
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 443	19 576
Autres dettes (5)		7 644
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	2 130 265	1 910 013
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V	
TOTAL GENERAL	(I + II + III + IV + V)	4 248 762
	3 774 000	4 248 762

(1) dont compte 1201 et 1291 : résultat sous contrôle de tiers financeurs 705 722,61 €

(2) dont concours bancaires courants et solde créditeurs de banques

(3) en particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement 8 621,66 €

(4) dont à plus d'un an 0 Dont à moins d'un an 49 149,35 €

(5) dont fonds des majeurs protégés

Association LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

COMPTE DE RESULTAT	31-déc-12	31-déc-11
CHARGES		
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures		
Services extérieurs et autres	193 069	187 092
Impôts, taxes et versements assimilés	112 218	99 564
Charges de personnel		
- Salaires et traitements	1 015 755	852 517
- Charges sociales	467 799	371 607
Dotations aux amortissements et provisions		
- Dotations aux amortissements des immobilisations	206 077	204 608
- Dotations aux amortissements des charges d'exploitation		
Dotations aux dépréciations et aux provisions		
- sur actifs circulant	22 629	26 786
- pour risques et charges d'exploitation	8 422	10 448
Autres charges	25 186	18 065
TOTAL I	2 051 154	1 770 690
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	33 859	32 556
Différences négatives de changes		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	33 859	32 556
Charges exceptionnelles		
- Sur opérations de gestion	175	105
- Exercice courant		
- Exercice antérieur		1 394
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		
dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
dotations sur autres provisions		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés	-	
TOTAL III	175	1 499
TOTAL DES CHARGES	2 085 188	1 804 745
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III)	2 085 188	1 804 745

Association LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

COMPTE DE RESULTAT	31-déc-12	31-déc-11
PRODUITS		
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Productions vendues		
- Prestations de services	1 457	2 114
- Divers : participations des usagers	161 971	162 412
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	1 133 632	1 319 392
Subventions d'exploitations et participations		-
Reprises sur amortissements, dépréciation et provisions	24 727	48 058
Transfert de charges	4 074	2 665
Autres produits	53 365	28 196
TOTAL I	1 379 227	1 562 836
Produits financiers		
De participations et des immobilisations financières Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	1 771	1 980
Reprise de provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	1 771	1 980
Produits exceptionnels		
- Sur opérations de gestion		-
- Sur opérations de gestion sur exercices antérieurs	254	768
- Sur opérations en capital	7 016	6 516
- Reprise sur provisions reprise sur provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement reprise sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations reprise sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif reprise sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	-	
Transfert de charges		
TOTAL III	7 270	7 284
TOTAL DES PRODUITS	1 388 268	1 572 100
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	696 921	232 645
TOTAL GENERAL (I + II + III)	2 085 189	1 804 745

ANNEXE ASSOCIATION LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

La présente annexe aux comptes annuels de l'exercice de 12 mois clos le 31.12.2012 comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 3 774 000 euros et au compte de résultat qui se solde par un déficit net de 696 920.13 euros.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative.

PREMIERE PARTIE - REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE 1 - REGLES ET PRINCIPES GENERAUX APPLIQUES :

Les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). L'Association a arrêté ses comptes en respectant :

- l'article 432-1 du PCG (règlement n°99-03 du CRC)
- adapté par le règlement n° 99-01 du CRC
- précisé par l'avis n°2007-04 du CNC du 04 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99-01 et 99-03 du CRC
- spécifié par l'arrêté du 12 décembre 2007 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles.
- spécifié par l'arrêté du 22 décembre 2008 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

NOTE 2 - METHODES D'EVALUATION :

2.1 Actif immobilisé :

La décomposition des actifs, des amortissements et des dépréciations a été effectuée en quatre composants.

L'Association est propriétaire de cinq tènements mobiliers :

Immeuble situé à Albertville rue Narvik dénommé « Le Rosalbert »

- Gros Œuvre	60% du bâtiment	amorti sur 40 ans
- Façades, menuiseries	20% du bâtiment	amorti sur 30 ans
- Électricité plomberie chauffage	10% du bâtiment	amorti sur 15 ans
- Agencements intérieurs extérieurs	10% du bâtiment	amorti sur 10 ans

Réaménagement des locaux « Rosalbert »

- Gros Œuvre, charpente, VRD		amorti sur 40 ans
- Electricité, chauffage, plomberie, menuiserie, cloisons		amorti sur 20 ans
- Agencements intérieurs et extérieurs		amorti sur 10 ans

Immeuble situé à Albertville rue de Narvik dénommé « l'Albertin »

- Gros Œuvre, charpente, VRD		amorti sur 40 ans
- Electricité, chauffage, plomberie, menuiserie, cloisons		amorti sur 20 ans
- Agencements intérieurs et extérieurs		amorti sur 10 ans

Immeuble situé à Albertville rue de Narvik « Siège-Services Généraux »

- Gros Œuvre, charpente, VRD		amorti sur 40 ans
- Electricité, chauffage, plomberie, menuiserie, cloisons		amorti sur 20 ans
- Agencements intérieurs et extérieurs		amorti sur 10 ans

Immeuble situé à Albertville rue de la Combe de Savoie « CHU »

- Gros Œuvre, charpente, VRD		amorti sur 40 ans
- Electricité, chauffage, plomberie, menuiserie, cloisons		amorti sur 20 ans
- Agencements intérieurs et extérieurs		amorti sur 10 ans

Immeuble situé à Aiguebelle dénommé « le Clos Jean Samson »

Bâtiments Clos J. Samson acheté le 12/11/99		amorti sur 30 ans
---	--	-------------------

Sur les travaux de réfections (2003) selon les factures

- Maçonnerie & honoraire Architecte		amorti sur 25 ans
- Charpente & menuiserie extérieure		amorti sur 15 ans
- Électricité, plomberie, sanitaire		amorti sur 15 ans
- Plâtre, peinture & carrelage		amorti sur 10 ans
- Branchement gaz		amorti sur 10 ans

Immeuble situé à Aiguebelle dénommé « Maison Relais Le Clartan »

- Gros Œuvre, charpente, VRD		amorti sur 40 ans
- Electricité, chauffage, plomberie, menuiserie, cloisons		amorti sur 20 ans
- Agencements intérieurs et extérieurs		amorti sur 10 ans

L'Association a opté pour la méthode simplifiée "de réallocation des valeurs comptables".

Toutes les autres immobilisations corporelles ont été considérées comme non décomposables et leurs amortissements sont calculés sur leurs durées d'usage, assimilées donc à leurs durées d'utilisation.

L'amortissement économique des immobilisations est établi selon le mode linéaire.
Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Matériels et outillages	5 ans
Agencements	10 ans
Matériels de transport d'occasion	3 ans
Matériels de bureau	3 et 5 ans
Mobiliers	8 ans

2.2 Actif circulant :

Les autres éléments de l'actif circulant sont inscrits pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des provisions destinées à les ramener à leur valeur actuelle.

NOTE 3 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS – ENGAGEMENT HORS BILAN – AUTRES INFORMATIONS :

3.1 Faits marquants de l'exercice :

Par lettre de mission conjointe du 28 février 2012, le Préfet de Savoie et le Président du Conseil Général de Savoie ont missionné les services de la DRJSCS de Rhône-Alpes, de la DDCSPP et du Conseil Général de Savoie afin de mener une mission de contrôle sur le fonctionnement de l'Association les Foyers de l'Oiseau Bleu. La mission de contrôle s'est déroulée entre le 06 mars et 16 mars 2012. La mission de contrôle a étudié des éléments sur pièces et sur place et a mené des entretiens avec des responsables et salariés des FOB ainsi que de l'association LA SASSON, compte tenu de la mutualisation de fonctions d'administration gestion unissant les deux associations.

Les constats ont portés sur la prise en charge des usagers et modulés selon les types de services et hébergement :

- Si le fonctionnement du CHRS Rosalbert, au sein duquel se trouvent les places dédiées à l'hôtel maternel, apparaît satisfaisant et conforme à son objectif, une appréciation plus mitigée résulte de l'analyse du fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence d'Albertville et du CHRS du Clos Jean Samson à Aiguebelle.
- En terme de management, une attention plus grande doit être apportée à la définition des salariés par le mise en place de fiches de poste, et à leur accès à des formations dans le cadre de la formation professionnelle ou qualifiante, leur permettant ainsi d'optimiser la qualité de leurs interventions.
- Le contexte budgétaire difficile dans lequel se trouve l'association FOB, et au regard du constat d'un ratio d'encadrement très sensiblement supérieur à la moyenne départementale, l'association doit recentrer son activité dans le cadre strict du respect des autorisations délivrées.

La mission d'audit a, pour finir, récapitulé 13 préconisations et 11 observations que l'Association les Foyers de l'Oiseau Bleu prendra en compte dans son organisation .

Lors d'un Conseil d'Administration Extraordinaire en date du 19 octobre 2012, les membres présents et représentés ont pris à l'unanimité, moins une abstention, les décisions suivantes :

- fusion avec l'Association LA SASSON au 1^{er} Novembre 2012
- prise de pilotage à compter du 1^{er} Novembre 2012 par l'Association LA SASSON pour assurer pleinement la gestion et la restructuration des établissements des Foyers de l'Oiseau Bleu.
- pouvoir donné au président et au bureau des Foyers de l'Oiseau Bleu pour être associés à la gestion du plan de restructuration, et délégation de signature pour tout document relatif à l'évolution de l'association dans le cadre de la fusion avec LA SASSON.

Une convention de gestion a été signée le 31 octobre 2012 entre l'Association LA SASSON et l'Association les Foyers de l'Oiseau Bleu mentionnant en préambule qu'au cours du Conseil d'administration des Foyers de l'Oiseau Bleu en date du 19 octobre 2012, et après de nombreux échanges et débats sur la situation financière préoccupante mettant en péril la continuité de l'exploitation, la décision avait été prise de fusionner avec l'association LA SASSON en date du 1er novembre 2012.

Dans l'attente de la validation par le Conseil d'administration de LA SASSON des décisions prises par le Conseil d'administration extraordinaire des Foyers de l'Oiseau Bleu, il est convenu et arrêté :

- prise de direction des activités des établissements de l'association les Foyers de l'Oiseau Bleu par l'association LA SASSON effective à partir du 1^{er} novembre 2012
- la fusion ne sera effective que lorsque le conseil d'administration de l'association LA SASSON en aura décidé ainsi.
- entre temps LA SASSON accepte de prendre la « direction opérationnelle » du plan de restructuration.

Au 31 décembre 2012, deux cadres ont été licenciés dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle. Toutes les charges relatives à ces licenciements ont été comptabilisées sur l'exercice 2012.

3.2 Engagements pris en matière de retraite :

Ces engagements ont fait l'objet d'une provision depuis plusieurs années atténuant ainsi sur chaque exercice le problème de la pyramide des âges. Cette provision s'élève à 49 395.54 euros comprenant les charges patronales à hauteur de 54%. La méthode de calcul retenue est basée sur l'application de la convention collective du 31 octobre 1951.

3.3 Droit individuel à la formation :

Le volume d'heures de droit individuel à la formation des salariés représente 2821 heures au 31 décembre 2012. 123 heures ont été utilisées pendant l'année 2012

3.4 Rémunérations des trois plus hauts « cadres dirigeants » (Décideurs) :

Selon l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et/ou salariés ainsi que leurs avantages en nature représentent 0 euros.

3.5 Hypothèques :

Sur l'emprunt Caisse des Dépôts et Consignation de 1 494 000 euros, la Caisse de Garantie du Logement locatif social a une inscription hypothécaire légale en premier rang en date 21/12/2006 pour le montant total soit 1 494 000 Euros sur lequel il reste dû 1 324 122.44 €.

Sur l'emprunt Caisse des Dépôts et Consignation de 241 452.63 euros, la Caisse de Garantie du Logement locatif social a une inscription hypothécaire légale en premier rang en date 09/04/2009 pour un montant de 237 367.82 Euros.

NOTE 4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE AU 31/12/2012 :

Le conseil d'administration de LA SASSON en date du 22 janvier 2013 a voté à l'unanimité :

« la fusion absorption par LA SASSON de l'Association des Foyers de l'Oiseau Bleu à leur demande à la date rétroactive du 1er janvier 2013 »

**DEUXIEME PARTIE - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS
AU BILAN**

NOTE 5- ACTIF IMMOBILISE :

5.1 Valeurs Brutes :

5.1.2 Mouvements des postes de l'actif immobilisé :

Rubriques	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 684 506	16 339		4 700 845
Immobilisations financiers	11 760	3 838		15 598
Immobilisations en cours				
	4 696 266	20 177	0	4 716 444

5.2 Amortissements :

5.2.1 Variations des amortissements :

Immob. Amortissables	Amortiss. au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Amortiss. sur sorties d'actif	Amortiss. à la fin de l'exercice
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	969 437	206 077		1 175 514
Immobilisations financières				
	969 437	206 077	0	1 175 514

NOTE 6 - ACTIF CIRCULANT :6.1 Etat des échéances des créances :

Créances	Montant brut	A -1an	A +1an
Créances de l'actif immobilisé(1)	15 598	500	15 098
<u>Créances de l'actif circulant :</u>			
. clients et compte rattachés			
. autres créances	116 608	116 608	
Charges constatées d'avance	24 289	24 289	
TOTAL	156 495	141 397	15 098

NOTE 7- TRESORERIE :

Les valeurs mobilières de placement sont constituées par

1 part cat. A du Crédit Coopératif	15,25
15 parts sociales Crédit Mutuel	15,00
Sicav & FCP	30,25
Sicav Association	13 433,45

13 463,70

Plus value latente non comptabilisée : 5 384,36 euros.

Les disponibilités sont constituées par :

Banques établissements	91 635,65
Banques association	22 306,59
Ccp	9 575,77
Caisse	4 568,77

Total 128 086,78

NOTE 8 - COMPTE DE REGULARISATION :8.1 Charges constatées d'avance :

*Maintenance	1 148,40
*Ass dommages Ouvrages Albertville	16 765,63
*Ass dommages Ouvrages MR	6 374,67

24 288,70

NOTE 9 - FONDS PROPRES**9.1 Fonds associatifs**

Fonds associatif	47 335,66
------------------	-----------

9.2 Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'Association sans droit de reprise

Au 31 décembre 2009, le compte 102.6 se compose de :

1026110 Subvention Crédit humanisation CHRS	18 436,34
1026111 Subvention DDCSPP Le Clartan	196 480,30
1026120 Subvention d'investissement Région Rhône Alpes	300 000,00
1026120 Subvention d'investissement Région Rhône Alpes Mobilier 2007	67 168,04
1026121 Subvention d'investissement Région Rhône Alpes Le Clartan	300 000,00
1026121 Subvention d'investissement Région Rhône Alpes Mobilier 2009 Clartan	21 132,81
1026140 Subvention d'investissement Ville d'Albertville	<u>60 000,00</u>
	963 217,49

9.3 Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'Association avec droit de reprise sur 40 ans

1036000 Subvention d'investissement DDE	448 400,00
1036100 Subvention d'investissement DDE Le Clartan	<u>137 985,71</u>
	586 385,71

9.4 Réserves affectés à l'investissement

1068210 Excédent DDCSPP affecté à l'investissement	37 902,43
1068220 Excédent DVS HM affecté à l'investissement	<u>160 291,51</u>
	198 193,94

9.5 Réserve de compensation :

1068600 Réserve de compensation DVS HM	112 887,34
--	------------

9.6 Réserves

Réserves de résultats non conventionnées cumulées avant 1997	300 570,21
Réserves de résultats non conventionnées cumulées de 1997 à 2006	<u>248 244,07</u>
	548 814,28

9.7 Report à nouveau :

Le report à nouveau est constitué par :

1190000 Report à nouveau	-712 053,23
1140000 Dépenses refusées DVS HM	-1 316,83
1141000 Dépenses refusées DVS SS HM	<u>-9 842,91</u>
	-11 159,74
1151000 Résultat sous contrôle de tiers HM 2009	18 829,69
1152000 Résultat sous contrôle de tiers SSHM 2009	7 538,79
1152010 Résultat sous contrôle de tiers SSHM 2010	293,15
1152100 Résultat sous contrôle de tiers HM 2010	36 695,51
1152011 Résultat sous contrôle de tiers SSHM 2011	-5 150,43
1152111 Résultat sous contrôle de tiers HM 2011	<u>-3 852,80</u>
	54 353,91
1161000 Dépenses non opposables aux Tiers financeurs	-18 084,78
1162000 Dépenses pour congés payés	-13 082,08
1163000 Autres droits acquis par les salariés	461,25
1168000 Autres dépenses non oppos. Tiers	<u>6 435,10</u>
	-24 270,51

9.8 Résultats de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2012 soit un déficit de 696 920,13 euros se décompose de la manière suivante :

Résultat DDCSPP	-616 306,30
Résultat DVS Hôtel Maternel	-85 525,82
Résultat DVS Service Suite Hôtel Maternel	-3 890,49
Résultat DDCSPP Maison Relais Le Clartan	<u>8 802,48</u>
	-696 920,13

9.9 Provisions réglementées

1486000 Réserves des plus value nettes d'actif	417 889,96
--	------------

Pour la part DVS	97 519,26 €
Pour la part DDCSPP	<u>320 370,70 €</u>
	417 889,96 €

9.10 Subventions d'investissements affectés à des biens non renouvelables :

Nature des fonds	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Subventions pour Travaux Aiguebelle	80 504			80 504
Subventions pour achat Rosalbert	27 571			27 571
	108 075	0	0	108 075

9.11 Amortissements des subventions d'invest. affectés à des biens non renouvelables :

Nature des fonds	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Subventions pour Travaux Aiguebelle	40 512	5 615		46 127
Subventions pour achat Rosalbert	8 906	901		9 807
	49 418	6 516	0	55 934

NOTE 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

10.1 Provisions pour risques et charges

Nature des fonds	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Provisions Indemnités départ en retraite	40 974	8 422		49 396
Provision pour litige prud'homal				
	40 974	8 422	0	49 396

NOTE 11 - FONDS DEDIES

11.1 Détails des fonds dédiés

Nature des fonds	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Fonds dédiés subventions	45 726			45 726
Fonds dédiés RTT	11 797			11 797
	57 523	0	0	57 523

NOTE 12 - DETTES :**12.1 Etat des échéances des dettes :**

	Montant bruts	A - 1an	de 1 à 5 ans	A + 5ans
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit				
.à deux ans maximum à l' origine				
.à plus deux ans à l'origine	1 561 490	39 365	259 834	1 262 291
Emprunts et dettes financières divers	122 979	114 257	8 622	
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	49 149	49 149		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	9 443	9 443		
Dettes fiscales et sociales	387 203	387 203		
Autres dettes				
TOTAL	2 130 264	599 417	268 456	1 262 291

12.2 Détail des charges à payer :

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	21 889
Emprunts et dettes financiers divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 937
Dettes fiscales et sociales	195 646
Autres dettes	
TOTAL	233 472

Une provision pour congés à payer est incluse dans les dettes sociales pour un montant de 71514,43 euros.

NOTE 13 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Néant

**TROISIEME PARTIE - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS
AU COMPTE DE RESULTAT**

NOTE 14 - VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN SALAIRE :

	Effectifs salariés	Effectifs ETP
Cadres	4	4,00
Services généraux & administratifs	6	5,14
Moniteurs & Educateur Spécialisés	12	11,73
Auxiliaires Educatifs	8	7,36
	30	28,23

NOTE 15 - VENTILATION DES DOTATIONS :

Dotation globale DDCSPP	789 346
Subvention DDCSPP Maison Relais	93 440
Subvention CHU Moutiers	6 464
Dotation globale DVS SS HM	36 833
Facturations DVS Hôtel Maternel	184 068
Facturations DVS Hôtel Maternel Extérieur	23 482
	1 133 632

NOTE 16 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Reprise sur comptes Hébergés	<u>24 727</u>
	24 727

NOTE 17 - TRANSFERT DE CHARGES

Remboursements assurances	3 938
Remboursements hébergés	<u>136</u>
	4 074

NOTE 18 - VENTILATION DES AUTRES PRODUITS

Ajustements divers	2 980
Remboursement IJSS & APICIL	42 252
Remboursement ASP	<u>8 133</u>
	53 365